



DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON

Lotissement "Le Clos des Noisetiers"

"Rue des Prairies"

MAITRE D'OUVRAGE :

SARL LOTIPROMO
4, Square John Bardeen
Pôle Activ'Océan
85300 CHALLANS

ARCHITECTE :



BESLIER-SIMON Agence d'Architecture
Les Salorges - 6, Rue du Gatineau
85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ

☎ : 02.51.54.47.47

contact@beslier-simon.fr

PROGRAMME DES TRAVAUX
MODIFICATIF n°1

PA 8b

Référence:
19639 - Plans PA

Indice	Date	Modifications / Observations
A	21-02-2020	Pièces pour dépôt du dossier de Permis d'Aménager
B	09-11-2020	Modifications suite à la réunion en mairie du 29-10-2020 et avis de l'ARD

I – PRESENTATION

La présente notice a pour objet la description des travaux de VRD nécessaires à la viabilité des 20 parcelles constructibles projetées au Lotissement «Le Clos des Noisetiers» sis Rue des Prairie et Impasse de la Martinière à SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON.

Sont décrit successivement ci-après les travaux de :

- 1°) Terrassements Généraux
- 2°) Démolition de bâtiments
- 3°) Disposition des réseaux
- 4°) Voirie
- 5°) Assainissement
- 6°) Alimentation en Eau Potable
- 7°) Protection Incendie
- 8°) Electricité
- 9°) Réseaux TELECOM/FIBRE
- 10°) Réseau GAZ (éventuel)
- 11°) Eclairage public
- 12°) Signalisation routière
- 13°) Espaces verts

II – DESCRIPTION DES TRAVAUX

1) Terrassement généraux

La terre végétale, provenant du décapage de la voirie seront étalés dans les lots et mis en épaulement des parpaings de maintien. Les excédents éventuels seront évacués du chantier

La terre provenant de la mise à niveau de l'assiette de la voirie sera évacuée du lotissement.

La mise à la cote après compactage du fond de forme de la voirie respectera les cotes altimétriques inscrites sur le plan des travaux (PA 8a), le profil en long (PA8d) et la coupe type chaussée (PA8c). Un levé topographique du fond de forme sera réalisé par un géomètre avant empierrement.

2) Démolition de bâtiments

Le bâtiment se trouvant dans l'emprise du lotissement sera détruit en totalité. L'ensemble des éléments des démolitions seront évacués du chantier.

Un diagnostic Amiante sera réalisé avant la démolition du bâtiment.

3) Disposition des réseaux sous voirie

Tous les réseaux d'alimentation et de branchements seront exécutés en souterrain :

- les réseaux d'assainissement Eaux Usées seront sous chaussée.
- les réseaux d'assainissement Eaux Pluviales seront sous chaussée.
- les réseaux électricité, de TELECOM, les fourreaux d'éclairage public et la surlargeur GAZ (éventuelle) seront sous chaussées et sous trottoirs.
- le réseau d'Eau Potable sera sous chaussées et sous trottoirs.
- En cas de tranchée commune (suivant étude des concessionnaires) les réseaux seront soit sous chaussées ou sous trottoirs.

4) Voirie

Préalablement à la construction de la voirie seront exécutées toutes tranchées nécessaires à la pose des canalisations permettant l'assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales.

La voirie à créer sera raccordée uniformément aux voies existantes.

Un levé topographique du fond de forme sera réalisé avant l'empierrement

Des essais de portance seront réalisés tous les 200m² environ, sur la couche de base avec pour objectif une PF2 (50MPa) à minima, par essais à la plaque (EV1/EV2<2) et fourniture d'un plan de localisation des essais.

La voie communale sur laquelle débouche la voie du lotissement sera élargie. Cette zone sera donc terrassée à la cote -55cm puis empierrée avec la même structure que la chaussée du lotissement. Le revêtement sera un bicouche.

4 stationnements seront aménagés sur la palette de retournement existante Impasse de la Martinière. Cette zone également terrassée à la cote -60cm puis empierrée avec la même structure que le voie du lotissement et avec une finition enrobé.

Caractéristiques de la voie à construire

Chaussées – parkings

- Géotextile ou couche anti-contaminante de sable d'épaisseur 10 cm (suivant nature du sous sol).
- Couche de fondation en GNT A 0/80 d'épaisseur 30 cm après compactage.
- Essais de portance (objectif PF2 50MPa)
- Couche de base en GNT B 0/31,5 d'épaisseur 25 cm après compactage.
- Couche de roulement : tapis d'enrobé à chaud de granulométrie 0/10 à raison de 150 kg/m² précédé d'une couche d'imprégnation monocouche.

Si les travaux sont réalisés en 2 phases, une couche de fermeture (mono couche) devra être réalisée avant les travaux de finition et entretenue jusqu'au travaux de finition.

Trottoirs

- Géotextile ou couche anti-contaminante de sable d'épaisseur 10 cm (suivant nature du sous sol).
- Couche de base en GNT B 0/31,5 d'épaisseur 30 cm après compactage.
- Couche de roulement :
 - tapis d'enrobé à chaud noir de granulométrie 0/6 à raison de 100 kg/m² sur une épaisseur de 6cm.

Bordures

Pose sur lit de béton de bordures préfabriquées en béton type AC1 ou coulées en place, en délimitation de la voirie et du trottoir.

Pose sur lit de béton de bordures préfabriquées en béton, type T2, en délimitation de la chaussée et des massifs d'espaces verts (voir plan travaux PA 8a).

Pose sur lit de béton de bordures préfabriquées en béton type T2, entièrement dans l'emprise de la chaussée, en délimitation de la chaussée et de la parcelle cadastrée ZH n°246 et au fond du parking au niveau de la parcelle cadastrée ZH-243.

Les fondations de maintien de voirie et des trottoirs, d'une épaisseur de 20 cm seront construites sur lit de béton, en limite de propriété, entièrement sur la partie privative des lots.

Réalisation d'un muret de soutènement le long des parkings à aménager sur la palette de retournement de l'Impasse de la Martinière, en délimitation du lot 23.

5) Assainissement

A – Eaux Usées :

Le réseau de collecte principal en PVC CR16 Ø160 et Ø200 sera posé sous chaussée et pourvu de regards de visite Ø1000 en béton avec éléments de fond à joints souples intégrés type B, tampon fonte type REXEL estampillé « EU » classe D400 et cunettes préfabriquées.

Ce réseau gravitaire aura pour exutoire le réseau gravitaire existant, Impasse de la Martinière.

Tous les lots seront raccordés aux collecteurs par des antennes de branchement en PVC CR16 Ø125 y compris prolongation jusqu'à 1 mètre à l'intérieur des lots. Le lot 16 sera équipé de deux branchements.

Des tabourets de visite seront en PVC à fond lesté, joint click et tampon articulé avec joint et mention « EU » à passage direct seront positionnés soit sur trottoir ou chaussée. Les pièces de raccord seront de classe équivalente aux réseaux.

Un dossier de récolement, à savoir, plan de récolement, test d'étanchéité selon la NORME EN1610, passage caméra couleur, contrôle de la verticalité des tabourets de visite, sera établi aussitôt le réseau mis en place.

Un second rapport caméra couleur sera fourni avant travaux de finitions à la réception du lotissement.

Un second contrôle de verticalité des tabourets sera effectué avant les finitions de chaussée, ainsi qu'un second test d'étanchéité.

B – Eaux Pluviales

Le fossé existant sur le lot 7 sera comblé en partie.

Un réseau en PVC CR16 Ø200 sera mis en place sur le lot 10 pour collecte des eaux pluviales de la parcelle ZH-146.

Un dossier Loi sur l'eau établi par le cabinet OCE de Challans a été réalisé et joint à ce dossier de Permis d'Aménager.

Tous les ouvrages Eaux Pluviales du lotissement seront conformes à ce dossier Loi sur l'eau.

Le réseau collecteur principal en PVC CR16 Ø300 sera réalisé sous chaussée.

Les regards de visite Ø1000 en béton avec éléments de fonds à joints souples intégrés de type B seront réalisés avec des cunettes préfabriquées et des tampons en fonte estampillé EP » de type REXEL de classe D400 avec échelons de descente.

Les Eaux Pluviales de la voirie collectées par l'intermédiaire des bordures AC1, seront renvoyées dans la canalisation principale par l'intermédiaire de grille-avaloir et avaloir fonte. Les avaloirs seront en PVC de type TPX85 avec décantation ou avaloir en béton préfa avec joints souples. Ils seront raccordés au réseau principal par des tuyaux en PVC CR16 Ø 200.

Chaque lot constructible sera desservi par une antenne de branchement eaux pluviales en PVC CR16 Ø160, branchée sur la canalisation nouvellement réalisée, par l'intermédiaire d'un raccord de piquage en PVC série CR16, ou directement dans un regard. Le lot 16 sera équipé de 2 branchements. Des tabourets à passage direct en fonte coulissante avec l'inscription EP, seront également mis en place en façade de ces lots sur le trottoir ou chaussée.

Le lot 14 sera desservi par une antenne PVC CR16 Ø160 branchée directement dans le bassin d'orage. Un tabouret à passage direct en fonte coulissante avec l'inscription EP, sera également mis en place en façade de ce lot sur espace vert.

Pour le bassin dans le lot 23, le rejet s'effectuera vers le réseau existant Impasse de la Martinière, via un ouvrage préfabriqué avec surverse, orifice de régulation, clapet de sécurité et rétention des hydrocarbures. Une rampe sera également aménagée afin de permettre l'entretien du bassin.

Un dossier de récolement, à savoir, plan de récolement, passage caméra couleur, sera établi aussitôt le réseau mis en place.

Un second rapport caméra couleur sera fourni avant travaux de finitions à la réception du lotissement.

6) Alimentation en Eau Potable

L'alimentation en eau potable du lotissement sera exécutée selon l'étude effectuée par le concessionnaire du réseau, après avis des services techniques municipaux. Le lotisseur prendra en charge les branchements pour chaque lot, y compris les regards de comptage. Il sera réalisé 2 branchements sur le lot 16.

Un test pression et une analyse bactériologique seront réalisés sur le réseau d'adduction eau potable, dès réception des travaux.

7) Protection Incendie

La protection incendie du lotissement sera assurée par le poteau incendie situé à proximité du lotissement, le long de la Rue des Prairies.

8) Electricité

L'alimentation en énergie électrique de l'opération sera réalisée selon le projet et sous la surveillance des services du SYDEV. Certains lots devront supporter une servitude pour pose du coffret grand volume ou fausse coupure.

L'exécution des travaux est prévue en souterrain.

Les branchements individuels seront réalisés sur des coffrets de façade posés sur socle en limite de voirie, entièrement sur la parcelle. Le lot 16 sera équipé de 2 branchements. Les travaux précités seront à la charge du lotisseur.

La liaison entre le disjoncteur et le coffret sera à la charge de l'acquéreur.

Si l'étude du SYDEV et D'ENEDIS l'impose, un poste de transformation électrique sera mis en place dans les lots 21 ou 22.

9) Réseaux TELECOM/FIBRE

Le lotisseur prendra en charge la construction en souterrain du Génie Civil TELECOM/FIBRE. Celui-ci sera conforme aux prescriptions imposées par le concessionnaire.

La distribution sera assurée par des fourreaux aiguillés, des chambres de tirage et des regards de branchement 30x30 (intérieur). Un regard sera installé sur chaque lot, à proximité du coffret électrique. Le lot 16 sera équipé de 2 branchements. Ces travaux seront exécutés par le lotisseur.

Le lotisseur prendra à sa charge le câblage de la FIBRE OPTIQUE, dans l'emprise du lotissement.

10) Réseau GAZ (éventuel)

Une surlargeur pour le réseau GAZ sera éventuellement réalisée.
Si le GAZ est posé, il sera réalisé par GRDF et des coffrets de comptage seront posés dans les lots, à côté des coffrets ENEDIS. Le lot 16 sera équipé de 2 branchements.

11) Eclairage public

Le réseau d'éclairage sera assuré par un circuit basse-tension alimenté par un coffret de comptage comprenant le compteur et une armoire de commande comprenant une cellule et une horloge astronomique. Ce réseau assurera l'alimentation des candélabres dont le type sera défini en accord avec la mairie.

12) Signalisation routière

Un panneau de signalisation routière type AB4 « STOP » rétro réfléchissant classe 2, taille petite sera mis en place à la sortie du lotissement, chemin de la Martinière.

Un panneau de signalisation routière type B1 « Sens interdit » rétro réfléchissant classe 2, taille petite sera mis en place à la sortie du lotissement, Impasse de la Martinière.

Un panneau de signalisation routière type C12 « Voie à sens unique » rétro réfléchissant classe 2, taille petite sera mis en place à l'entrée du lotissement, Impasse de la Martinière.

Des plaques de dénomination de voirie seront mises en place dans le lotissement. Le type et les emplacements seront indiqués par l'autorité compétente.

Tous les marquages au sol seront réalisés à l'aide de peinture blanche en résine.

13) Espaces verts

Un engazonnement sera réalisé dans les espaces mentionnés sur le plan des travaux. Le bassin d'orage sera également engazonné. Une rampe sera aménagée afin de descendre dans le bassin pour l'entretien.

Une clôture composée de grillage soudé vert d'une hauteur de 1.80 m sera mise en place autour du bassin de rétention et sur les lots 1, 2 et 3 le long de la Rue des Prairies. Un portail de largeur 3,00 mètres du même type que la clôture sera mis en place pour l'accès au bassin de rétention.

L'ensemble des clôtures sera aménagé avec des lames occultantes en bois traité classe 4.